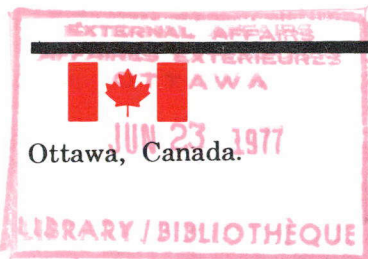


1A1/77
DOCS e2

Hebdo Canada



Volume 5, No 18
(Hebdomadaire)

le 4 mai 1977

Coup d'oeil sur l'avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants	1
Modifications au programme des travailleurs saisonniers	2
Nouveau commissaire de la G.R.C. ..	3
Accord France-Canada-Allemagne ...	3
Vétérinaires canadiens aux Antilles	3
Une invitation au bien-être et à la santé	3
Une université de Lyon (France) honore un Canadien	4
La chronique des arts	5
Nouvelle politique au sujet du recrutement d'enseignants étrangers	6
Ouverture du premier bâtiment historique à Terre-Neuve	6

Coup d'oeil sur l'avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants

L'avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants, qui remplace la Loi de 1908 sur les jeunes délinquants, et qui révisé le Rapport de 1975 sur les jeunes ayant des démêlés avec la Justice, vient tout juste d'être publié. Ses propositions reposent sur les principes suivants:

- Les jeunes qui commettent des infractions devraient être tenus responsables de leurs actes, ce qui offrirait à la société une meilleure protection contre le comportement illégal.
- En plus de surveillance, discipline et contrôle, les jeunes ont des besoins spéciaux et exigent orientation et aide.
- On devrait recourir à d'autres mesures sociales et légales pour traiter les jeunes, si ces mesures ne nuisent pas à la protection de la société.
- Les jeunes ont les mêmes droits et libertés que les adultes – le droit d'être entendus et de participer aux processus qui aboutissent à des décisions qui les concernent; des garanties spéciales de ces libertés et droits; celui d'être toujours informés de leurs droits; et le droit à ce que l'on porte le moins possible atteinte à leur liberté, compte tenu de la protection de la société, des besoins des jeunes et des intérêts de leurs familles.
- Les parents ont la responsabilité d'élever et de surveiller leurs enfants; donc, on ne devrait soustraire les jeunes de la surveillance des parents qu'en dernier ressort, et, s'il faut le faire, on devra, autant que possible, les traiter comme s'ils jouissaient des soins et de la protection de parents sages et consciencieux.

ciaux doivent modifier la législation existante, y compris les lois sur le bien-être de l'enfance et sur la protection des jeunes, pour mieux traiter le comportement inacceptable moins grave.

La nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants fixerait à 12 ans, plutôt qu'à 7, l'âge minimal de responsabilité criminelle. La loi présume que les moins de 12 ans n'ont pas suffisamment de maturité pour être tenus responsables et comptables de leurs actes illégaux devant le droit pénal. L'âge maximal serait fixé à moins de 18 ans. Cependant, la nouvelle loi continuerait de donner aux provinces et aux territoires la latitude de fixer l'âge maximal à 16 ou 17 ans ou à moins de 18 ans. Le but à long terme du gouvernement fédéral est d'établir à travers le pays un âge maximal uniforme de 18 ans, afin de garantir que la procédure, les pratiques et les services du régime de justice des jeunes soient les mêmes dans les provinces et territoires.

Dernière heure

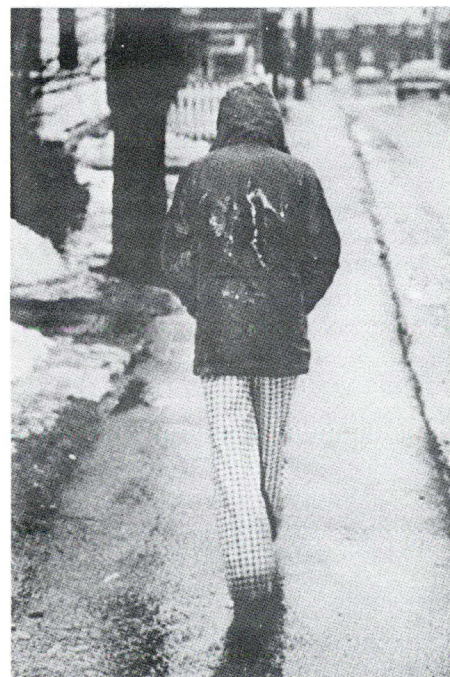
Le Cabinet du premier ministre annonce que M. Trudeau ira en Islande le 6 mai, à l'invitation du premier ministre Geir Hallgrimsson. Il se rendra ensuite à Londres pour participer au Sommet de Downing Street, les 7 et 8 mai. Le Sommet de Downing Street est la troisième d'une série de rencontres des chefs des grandes démocraties industrielles. Les pays participants sont, en plus du Canada, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis. La dernière rencontre avait eu lieu à Porto-Rico, en juin 1976.

M. Trudeau assistera aussi à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord les 10 et 11 mai; le Conseil débutera cette année en présence des chefs des 15 nations membres.

Enfin, le premier ministre a accepté l'invitation du président de la République française, M. Giscard d'Estaing, à dîner au Palais de l'Élysée, à Paris, le jeudi 12 mai, avant de rentrer au pays.

Dispositions majeures de l'avant-projet de loi

La nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants se limiterait aux infractions au Code criminel du Canada et aux autres lois et règlements fédéraux excluant les infractions aux lois provinciales, aux règlements municipaux, et les délits de situation. L'infraction traditionnelle de "délinquance" serait ainsi abolie. L'intention générale est d'exclure du droit criminel les infractions bénignes. En conséquence, il se pourrait que les gouvernements provin-



On trouve, notamment, dans l'avant-projet de loi des facteurs fondamentaux que l'on doit considérer lorsqu'on s'occupe de sélection et de déjudiciarisation, facteurs comme la gravité de l'infraction et les antécédents du contrevenant. Toutefois, la nouvelle loi n'imposerait pas la déjudiciarisation au contrevenant. Enfin, elle n'empêcherait personne de faire une déclaration sous serment contre un jeune.

L'avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants offre plusieurs choix d'application de la peine aux juges du tribunal des jeunes, dont l'exécution de services communautaires, l'indemnisation et la restitution, le paiement d'amendes, la surveillance de la probation dans la collectivité et la détention

en milieu ouvert ou fermé — pendant une période maximale de trois ans. La garde serait pour une période déterminée, contrairement à ce qui existe actuellement. On propose d'examiner régulièrement le cas des jeunes contrevenants afin de confirmer la peine initiale ou de diminuer le niveau de la garde.

D'autres propositions de l'avant-projet de loi traitent des transferts de jeunes contrevenants à des tribunaux pour adultes, des droits des jeunes d'avoir un avocat et de la détention des jeunes avant la décision du tribunal.

(Extrait de Liaison, publication du ministère du Solliciteur général)

M. Tom Sterritt, analyste de politiques à la Direction de la planification des politiques et de l'évaluation des programmes au ministère du Solliciteur général, a participé activement à la formulation de l'avant-projet de loi. Il a fait les commentaires suivants concernant l'avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants: "La nouvelle loi rejeterait le principe selon lequel les jeunes personnes coupables d'infractions sont fondamentalement mal dirigées; nous nous sommes fondés plutôt sur la notion de "responsabilité". Les jeunes seront dorénavant responsables de leurs actes illégaux, d'après l'infraction commise. Je crois que cet avant-projet de loi tient compte des besoins particuliers des jeunes qui commettent des crimes. Nous espérons continuer d'évaluer leurs besoins et leur offrir des services équitables grâce à une variété de ressources et de moyens."



M. Tom Sterritt

"...Les jeunes qui commettent des infractions devraient être tenus responsables de leurs actes..." propose l'avant-projet de loi sur les jeunes délinquants.

Modifications au programme des travailleurs saisonniers

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a annoncé que des modifications ont été apportées cette année au programme des saisonniers antillais et mexicains, cela en conformité de la politique "voulant d'abord assurer des emplois aux Canadiens". En vertu de ce programme, des travailleurs entrent temporairement au Canada pour venir en aide à l'industrie agricole.

Aux termes du programme de 1977, le nombre des travailleurs agricoles étran-

gers admis au Canada ne sera pas supérieur à celui de 1976. Les employeurs qui ont adhéré au programme de 1976 auront la priorité d'embaucher le même nombre d'employés que l'année dernière. Le salaire versé à ces travailleurs sera celui du taux régnant, le plus élevé de la norme canadienne ou de la norme provinciale.

La même règle s'appliquera pour les travailleurs affectés à la récolte du tabac qui devront toutefois conserver la même affectation jusqu'à la fin de

la récolte.

Le ministre a souligné que les autres conditions sous ce rapport demeurent les mêmes que l'année dernière, et que le Canada continuera d'honorer ses engagements internationaux envers le Mexique et les Antilles. Mais il a fait ressortir que l'objet du programme demeure ce qu'il a toujours été: fournir des travailleurs, selon les demandes de la récolte, lorsque des Canadiens ne sont pas disponibles.

"Vu un taux global de chômage de 7,9%, qui double presque à l'égard des jeunes, précise le ministre, il est de notre devoir d'assurer que les Canadiens puissent, les premiers, jouir des occasions d'emploi. Il incombe également à l'industrie agricole de prévoir des mesures incitatives qui encourageront les Canadiens à accepter les emplois qu'elle peut offrir. Lorsque les employeurs présenteront leur demande, ils devront faire preuve des démarches entreprises pour recruter notre propre main-d'oeuvre — surtout parmi les jeunes qui sont nombreux en quête de travail durant les mois d'été.

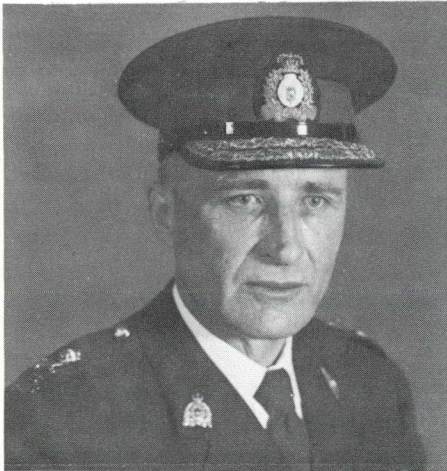
L'année dernière 5 430 personnes — au regard de 5 996 en 1975 — sont entrées au Canada aux termes du programme des saisonniers antillais et mexicains pour répondre aux demandes de main-d'oeuvre agricole en Ontario, au Québec, au Manitoba et en Alberta. Ce programme permet de faire obstacle à une pénurie de travailleurs canadiens durant les périodes de pointe.

Aide aux plus pauvres

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1976, le Canada a déboursé 334 millions \$ en faveur des 35 pays les plus pauvres, soit ceux dont le Produit national brut n'atteint pas 200\$ par habitant. Cette somme représente 65 p. cent des dépenses bilatérales du Canada au profit des pays les plus démunis. Fidèle à la politique énoncée dans la *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*, l'Agence canadienne de développement international a entrepris dans ces pays (principalement ceux de l'Asie et de l'Afrique), entre le 1er septembre 1975 et le 31 octobre 1976, 39 projets correspondant à un engagement total de 176 millions \$ qui ont été affectés en grande partie aux secteurs de l'agriculture des transports et de l'approvisionnement en eau.

Nouveau commissaire de la G.R.C.

Le premier ministre a annoncé la nomination du sous-commissaire Robert Henry Simmonds au poste de commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (G.R.C.). M. Simmonds succède au commissaire Nadon, qui prend sa retraite.



Le sous-commissaire Simmonds est né en 1926, à Hafford, Saskatchewan, où il a fait ses études primaires. Entré dans la Gendarmerie royale canadienne en 1947, il a servi comme policier et administrateur en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Il a été nommé sous-commissaire (administration) à Ottawa, en 1976.

Le sous-commissaire Simmonds a été nommé à la suite de la recommandation d'un comité mis sur pied spécialement pour choisir un nouveau commissaire de la G.R.C.

Accord France-Canada-Allemagne

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Pierre Goyer, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, annoncent un accord permettant à la France de participer à la mise au point du système d'observation canado-allemand Drone AN/USD-502. Aux termes de l'accord conjoint entre les trois pays, la France fera, à ses propres frais, la mise au point, l'essai et l'évaluation des systèmes opto-électroniques reliés au système Drone. L'équipement comprendra un capteur de balayage à lignes infrarouges, et autres appareils électroniques.

Le marché principal, pour la mise au

point du système Drone, a été adjugé par le ministère des Approvisionnements et Services, en juillet 1967, à Canadair Limitée. Il fait partie d'un projet à frais partagés entre le Canada et la République fédérale allemande (R.F.A.) dans le cadre duquel Canadair a passé un marché de sous-traitance avec Dornier GmbH de Friedrichshafen, R.F.A., pour l'exécution d'une partie importante des travaux. La France, dans le cadre de cette entente, passera un marché avec la Société Anonyme de Télécommunications (S.A.T.), l'une des entreprises françaises les plus réputées dans le domaine de l'opto-électronique. La participation de la France représente environ 10 p. cent du programme total et ne réduit aucunement la part canadienne des travaux à exécuter.

Le système Drone AN/USD-502 est un système d'observation et de reconnaissance destiné à fournir des renseignements tactiques sur les zones de combat d'avant-garde. Il constitue une version améliorée et à plus grande portée du système Drone An/USD-501 (CL-89) mis au point par Canadair il y a quelques années.

Vétérinaires canadiens aux Antilles

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé la décision du Canada d'envoyer deux vétérinaires et deux techniciennes de laboratoire aux îles Leeward et Windward, dans les Antilles, pour aider à y améliorer les services de médecine vétérinaire.

L'Agence canadienne de développement international fournit 520 000\$ en subventions pour le traitement et les dépenses connexes de l'équipe et ce, pour une période de trois ans.

Les Nations Unies et l'Organisation panaméricaine de la santé participent également à ce programme d'amélioration des services vétérinaires dans ces îles ce qui permettra de réduire leurs importations.

Les membres de l'équipe canadienne initieront leurs homologues des îles à l'identification, au contrôle et à la prévention des maladies animales. Le projet est dirigé par le Dr Richard J. Julian, de Guelph (Ont.), qui est parti pour Antigua le 27 mars. Il y sera rejoint par les techniciennes de laboratoire. Un deuxième vétérinaire se joindra à l'équipe plus tard.

Une invitation au bien-être et à la santé

La *Physi-trousse*, présentée par le ministère de la Santé, permet aux Canadiens d'évaluer le degré de leur forme physique, et de choisir un programme d'activités physiques approprié à leur âge et à leur occupation, en tenant compte de leurs aptitudes et mode de vie.

La *Physi-trousse* n'est qu'un élément de la "Mission Vraie-Vie", initiative d'envergure du gouvernement fédéral, dont le but est d'encourager les citoyens à assumer une plus grande responsabilité en ce qui concerne leur état de santé.

La *Physi-trousse* comprend le *Physitest* canadien qui permet aux individus d'évaluer de façon sûre leur condition cardiovasculaire actuelle et de comparer eux-mêmes leurs résultats avec les normes souhaitables selon leur âge et leur sexe. Un autre élément, la *Physi-règle* permet à chacun de choisir un programme d'activités physiques à la mesure de ses capacités. D'autres éléments complètent la *Physi-trousse*:

a) Une série d'exercices rythmiques illustrés, conçue afin d'améliorer la force musculaire, l'endurance et la souplesse. Cette série fournit des exercices variés visant l'amélioration de tous les groupes musculaires importants du corps; b) Le *Physi-tableau*, indicateur qui permet à chacun d'inscrire ses résultats et ses progrès selon le programme d'activités choisi. Il comprend également une section pour inscrire le nombre de pulsations cardiaques à l'état de repos; c) La *Physi-règle* qui permet de calculer la distance qu'il faut marcher ou courir en 15 minutes pour maintenir ou améliorer sa forme physique; d) La brochure si populaire *Santé et condition physique* dans une édition spécialement conçue à l'intention des usagers de la *Physi-trousse*. Cette publication du Dr P.-O. Astrand, de Suède, traite plusieurs problèmes reliés à la condition physique et à la santé.

On peut se procurer la *Physi-trousse* au prix de 4,95\$ dans les librairies du gouvernement à Halifax, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver ou encore par la poste à l'adresse suivante: *Physi-trousse*, Ottawa, K1A 0S9. Les chèques ou mandats postaux devront être faits au nom du receveur général du Canada.

“S’amuser à prévenir”, pourquoi pas?

Un jeu visant à éveiller les enfants, mais aussi leur parents, au bon fonctionnement de l’oeil et de la vision est actuellement en préparation au ministère de la Santé du Québec qui entend amorcer un programme d’éducation pour la prévention et l’hygiène visuelles.

En plus de se familiariser avec l’anatomie de l’oeil, l’enfant pourra, tout en s’amusant, découvrir comment se développe la vision pendant l’enfance. Il apprendra aussi que certains troubles fonctionnels peuvent être évités par l’acquisition de saines habitudes, et que bon nombre d’accidents découlent d’imprudences.

Enfin, ce jeu devrait concourir à développer les attitudes positives des enfants non seulement vis-à-vis du mécanisme fragile qu’est le système oculo-visuel, mais également par rapport aux personnes qui souffrent de déficiences sur ce plan.

Une université de Lyon (France) honore un Canadien

C’est un pionnier de la médecine nucléaire au Canada, le Dr Joseph Sternberg, du département de physiologie de l’Université de Montréal, qui a reçu, en avril, un doctorat *honoris causa* de l’Université Claude Bernard de Lyon, France. C’est la première fois que l’Université lyonnaise honore un spécialiste de la médecine nucléaire. Par contre, deux Canadiens ont déjà reçu un doctorat honorifique de cette Université: le général Georges Vanier, ancien gouverneur général du Canada, et le Docteur Paul David, de Montréal, cardiologue de grande renommée.

Une carrière bien remplie

Le Dr Joseph Sternberg a reçu cette distinction pour l’ensemble de ses travaux. Il s’est acquis une très grande réputation par ses activités de chercheur et de pédagogue en matière d’application médicale de l’énergie nucléaire.

Il a fondé à l’Université de Montréal le premier laboratoire de radiomicrobiologie. Il s’est particulièrement distingué dans la technique de marquage

des microbes par les radio-isotopes, surtout le BCG. Cette technique qu’il a été parmi les premiers à maîtriser lui a permis l’étude des facteurs de résistance à la tuberculose et de la corrélation entre cette résistance et la fonction thyroïdienne. Il a élargi son champ de recherche avec le BCG, en réunissant un faisceau d’hypothèses de travail sur le mécanisme d’action de ce microorganisme dans le traitement de certains cancers.

Depuis 1960, il a fait porter ses travaux sur la radiocontamination du milieu, plus particulièrement sur la femme enceinte et le fœtus.

Parmi les points importants de sa carrière, notons son rôle de fondateur de la Fédération mondiale de médeci-

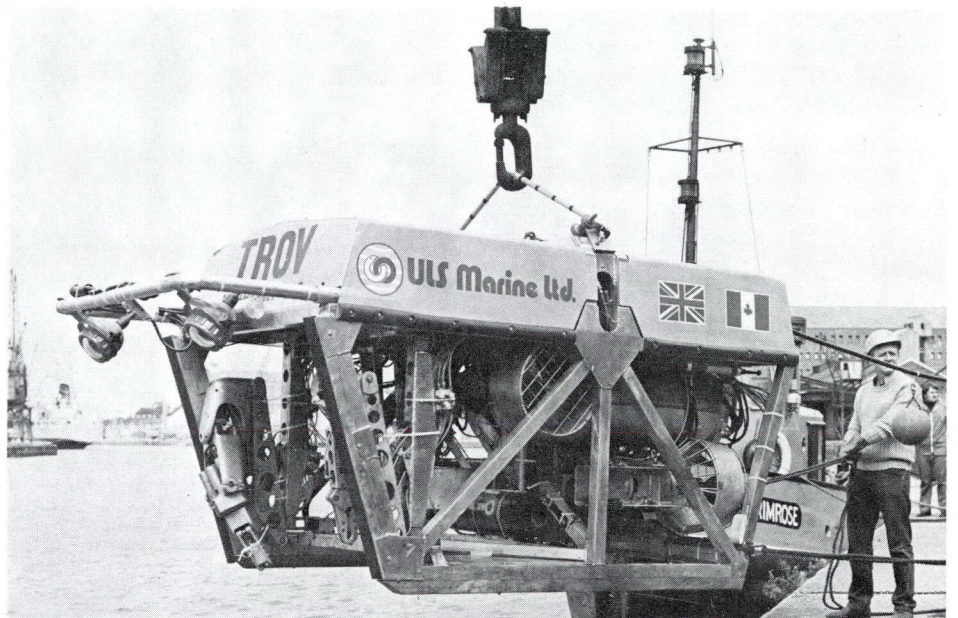
ne nucléaire, discipline qu’il s’est efforcé de faire reconnaître comme spécialité médicale distincte. Ainsi sous son impulsion, en 1969, le Collège des médecins spécialistes du Québec, a-t-il, avant les autres provinces du Canada et avant les États-Unis, reconnu la médecine nucléaire, et le Dr Sternberg a été nommé président du jury d’examen pour cette spécialité.

Il a été appelé en 1967 comme expert consultant auprès de l’Agence internationale de l’énergie atomique à Vienne.

Le Dr Sternberg est l’auteur de nombreuses publications et rédacteur en chef de l’*International Journal of Nuclear Medicine and Biology* publié à New York.

(Extrait de Forum, Université de Montréal)

Un robot anglo-canadien oeuvre au fond de la mer*



Cet appareillage submersible, qui se passe d’hommes pour accomplir sa tâche, pourrait jouer un rôle d’importance dans l’exploitation sous-marine des gisements pétroliers britanniques. Le robot “ULA TROV”, réalisé conjointement par le Canada et la Grande-Bretagne, est capable de descendre jusqu’à une profondeur de 370 mètres (au-delà de 1 100 pieds) et d’exploiter, tout en subissant une forte poussée de l’eau, des puits de pétrole logés dans le fond de la mer. Un seul opérateur, qui se trouve à bord d’un bateau-atelier, utilise des ‘yeux’ de télévision et des ‘pattes’ commandées à distance pour boucher les puits, une fois le forage terminé, et pour les déboucher ensuite, lorsqu’il s’agit de pomper le pétrole par des pipe-lines jusqu’à la surface ou la côte, tout cela sans danger pour la vie humaine. Ce robot est doté de dispositifs d’exploration et de guidage fort complexes. Il servira à des travaux portuaires sous-marins et facilitera grandement les opérations de renflouage. (Pour tous détails supplémentaires à ce sujet veuillez vous adresser à: Underground Location Services Limited, Stonehouse, Gloucestershire, England.)

*Cet article déjà paru dans le N° 4 du 26 janvier dernier s’accompagnait d’une photo au-
cunement reliée à ce sujet. Nous nous excusons de cette erreur auprès de nos lecteurs et
du haut-commissariat britannique qui nous avait fourni l’article.

La chronique des arts

Résultat du concours d'architecture de la nouvelle Galerie nationale

Le ministre des Travaux publics, M. Judd Buchanan, et le secrétaire d'État, M. John Roberts, ont annoncé récemment le nom de l'équipe de design qui a gagné le concours d'architecture de la nouvelle Galerie nationale du Canada, laquelle doit être située en bordure de la rue Wellington, à Ottawa, entre l'édifice de la Cour suprême et celui de la Bibliothèque nationale.

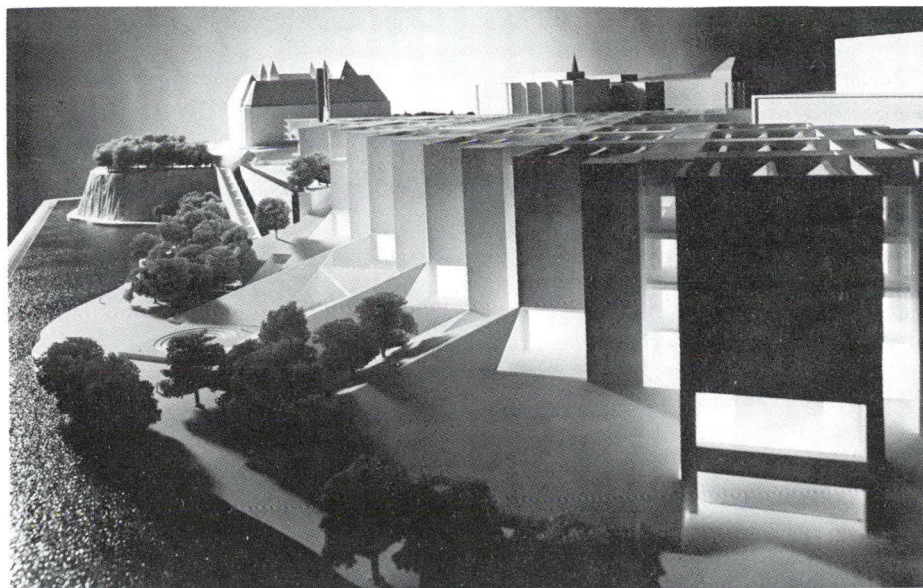
C'est l'équipe de design de *Parkin Architects & Planners* de Toronto qui a été choisie par le jury international de sélection.

Participation au concours

Au cours de l'été 1975, 456 architectes ou bureaux d'architectes ont adressé des demandes de renseignements sur le mode de sélection. A la date limite de remise des présentations, le ministère avait reçu 56 soumissions. L'an dernier, au mois de mai, on a choisi parmi ces concurrents dix équipes de design devant participer au concours restreint d'architecture qui s'est terminé le 19 mars.

Projet retardé?

Dans une déclaration faite en mars, lors d'une réunion du Comité sur la radiodiffusion, les films et l'assistance aux arts (réunion portant sur le budget des dépenses), le secrétaire d'État



Maquette situant le projet de la Galerie nationale par rapport à la rivière des Outaouais (à l'avant-plan) et à l'édifice de la Cour suprême (à l'extrême gauche). Le plan conceptuel prévoit quelque 879 000 pieds carrés pour les salles d'exposition et les services administratifs. L'immeuble sera formé de 24 modules pourvus chacun d'un puits de lumière. La finition extérieure proposée est en pierre.

a déclaré qu'à peu près tout le monde est d'accord sur la nécessité de construire un nouvel immeuble pour loger la Galerie nationale, mais il n'a pas caché, cependant, que l'ensemble du projet (qui devrait coûter entre 75 et 100 millions de dollars) devra être ré-étudié à la lumière des restrictions

budgétaires actuelles.

Selon M. Roberts, aucun engagement n'a été pris à ce sujet et il faudra décider s'il convient de commencer la construction immédiatement ou s'il est préférable d'étudier la possibilité de remettre la mise en oeuvre de ces plans à une date ultérieure.

Prix de littérature de jeunesse

Le Conseil des Arts du Canada a annoncé l'attribution de ses prix de littérature de jeunesse pour l'année 1976 à Mme Bernadette Renaud de Contrecoeur (Québec) pour son récit *Émilie, la baignoire à pattes*, illustré par France Bédard (Éditions Héritage), et à Mme Myra Paperny, d'Edmonton (Alberta) pour son récit *The Wooden People*, illustré par Ken Stampnick (Little, Brown and Company).

Les prix, d'une valeur de 5 000\$ chacun, ont été remis aux lauréates au cours d'une réception donnée en leur honneur le 15 avril, dans le cadre des manifestations entourant la Foire internationale du livre de Montréal.

Premier ouvrage de l'auteur, *Émilie, la baignoire à pattes* "raconte avec verve les aventures cocasses de cette

étonnante baignoire", qui refuse, à l'âge de la retraite, de se faire ranger et oublier au grenier. Le texte, écrit en gros caractères, est parsemé d'illustrations fantaisistes qui peuvent être coloriées.

The Wooden People raconte comment un jeune habitant d'un petit village de l'Alberta, dans les années 1920, se lie d'amitié avec des marionnettes de bois qu'il fabrique lui-même, afin d'échapper à son isolement, et pour distraire ses jeunes frères et soeurs. Le texte est illustré par Ken Stampnick. Ce premier ouvrage de Myra Paperny a déjà remporté en 1975 le *Little, Brown Canadian Children's Book Award*, pour le meilleur manuscrit de littérature de jeunesse présenté à cette maison.

Mme Paperny a été pendant plusieurs années titulaire des cours de création littéraire à l'Université de Calgary.

Exposition d'art polonais

Pour la première fois au Québec, et grâce à la générosité du gouvernement de la République populaire de Pologne, le Musée d'art contemporain a accueilli, en février et mars, l'oeuvre d'artistes polonais peu connus chez nous.

L'exposition placée sous le thème "Le Constructivisme polonais 1923-1936", offrait plus de cinquante oeuvres des artistes Kobro, Strzeminski, Karol Hiller, Stazewski et Berlewi. Le constructivisme polonais, version originale du constructivisme russe, est une idéologie d'artistes engagés dans la révolution, et marque une étape importante dans l'histoire de l'art moderne.

L'exposition comprenait également des livres, des magazines et des brochures conçus par des artistes constructivistes.

Nouvelle politique au sujet du recrutement d'enseignants étrangers

Des modifications ont été apportées récemment au Règlement de l'Immigration concernant le recrutement des universitaires étrangers.

Depuis le 15 avril, les personnes qui chercheront à entrer au Canada pour occuper des postes dans des institutions postsecondaires, de façon temporaire ou permanente, devront être munies d'une offre d'emploi reconnue, en plus de répondre aux exigences normales de l'Immigration. Les établissements d'enseignement cherchant à recruter des professeurs étrangers devront démontrer, au préalable, que les postes qu'ils entendent confier à ceux qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada ont déjà été annoncés au Canada. Seuls seront dispensés de cette prescription les participants à un programme d'échange et les chargés de cours.

"Dans le passé, a déclaré M. Cullen, ces institutions étaient privilégiées au regard des autres employeurs canadiens, puisqu'elles pouvaient recruter des enseignants étrangers sans tenir compte de la disponibilité des Canadiens ou des immigrants reçus. Puisque le nombre de candidats qualifiés pour ces postes dépasse maintenant la demande dans plusieurs disciplines, un tel avantage ne peut désormais se justifier."

Ces nouvelles mesures ont fait l'objet de pourparlers avec les ministres provinciaux intéressés et le Conseil des ministres de l'Éducation.

"Je tiens à préciser, a poursuivi le ministre, que ces mesures ne porteront pas atteinte au choix des candidats fondé sur le mérite. Les universités continueront d'exercer leur jugement

quant à la compétence, la qualité et l'opportunité des nominations, tout comme par le passé. Toutefois, vu le grand nombre de diplômés supérieurs qui quittent chaque année nos universités, il n'est que juste d'exiger que les universités sondent le marché du travail canadien pour trouver des candidats qualifiés avant de recourir au recrutement étranger."

Ouverture du premier bâtiment historique à Terre-Neuve

A Saint-Jean (Terre-Neuve), la Maison du Commissariat dont la construction remonte à 1819, est désormais un lieu historique provincial. C'est l'un des rares bâtiments à avoir survécu aux incendies qui ont ravagé la ville en 1816, 1846 et 1892.

Très élégante, cette construction s'élève sur la route King's Bridge à environ dix minutes de la rue Water, l'artère principale qu'on dit être la plus vieille rue d'Amérique du Nord.

Il s'agit du seul bâtiment historique de Saint-Jean et l'administration provinciale lui a rendu sa splendeur originelle des années 1830.

Notes historiques

La maison coûta 1 543 livres, sept shillings et dix pences au gouvernement et servit à la garnison jusqu'en 1871, au moment du retrait des troupes anglaises.

La même année, elle fut louée à l'évêque anglican et servit de presbytère à l'église St. Thomas qu'on connaissait depuis 1836 sous le nom de *Old Garrison Church* (l'église de la vieille garnison). En 1968, elle fut rendue à la province, et la décision d'en faire un monument historique fut prise l'année suivante. Il a fallu beaucoup de labeur pour lui rendre son aspect original. On a redonné aux murs leur couleur d'antan et les meubles sont d'époque (1770-1820). On a également réuni des pièces d'argenterie et de porcelaine de la même époque. La maison compte huit foyers, tous en bon état. L'ancienne écurie, un peu à l'écart, est devenue le centre de renseignements. Les jardins ont été aménagés et les employés portent le costume d'époque.

Les lieux seront ouverts au public du 15 mai au 15 septembre

Nouvelles brèves

■ Le ministre ontarien de l'Éducation vient d'annoncer la mise sur pied d'un programme destiné à enseigner le français à un plus grand nombre d'étudiants. Ce programme coûtera à l'Ontario la somme de 67 millions \$ d'ici les trois prochaines années.

■ Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde s'est rendu dans la capitale française en fin d'avril, où il a eu des entretiens avec plusieurs ministres au sujet de la mise au point d'un accord sur la sécurité sociale entre la France et le Canada. M. Lalonde devait se rendre ensuite à Varsovie.

■ Le groupe de travail sur l'Institut d'histoire et de civilisation du Québec a recommandé la création d'un institut québécois de recherche sur la culture qui serait à la fois un centre de concertation intellectuelle, un milieu d'échange d'information, un foyer de réflexion et un atelier de recherche sur les sources, l'évolution et les tendances majeures de la culture québécoise.

■ Le ministre des Pêches et de l'Environnement, a annoncé que le règlement concernant les émissions des mines et usines d'extraction de l'amiante a franchi une autre étape de son adoption. Les normes d'émission ont été présentées au Gouverneur en conseil, et doivent être promulguées après une période de 60 jours.

■ Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé l'octroi d'une somme de 200 000\$ au Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Considérant le problème majeur que constitue le trafic de drogues illégales en Amérique du Nord, le Canada est fortement intéressé à une coopération internationale soutenue dans ce domaine.

■ L'aide aux revues savantes accordée par le Conseil des Arts du Canada a augmenté de 31 p. cent cette année. Un montant de 1 003 549\$ a été réparti, pour l'année 1977, entre 82 revues, alors qu'en 1976, 69 revues s'étaient partagé 764 753\$. Ces subventions constituent une part importante des fonds attribués annuellement par le Conseil pour la publication des travaux des chercheurs canadiens, et leur diffusion au Canada et à l'étranger.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.